

Les conseils d'établissement seront remplacés par des instances de dialogue entre parents et écoles

# La concertation devient systématique

TADEUSZ ROTH

**Education** ▶ Leur organisation, d'abord trop rigide, était devenue trop souple. Les conseils d'établissement changent une nouvelle fois de visage. «Ça fait un an qu'on les attendait», se réjouit Anne Thorel Ruegsegger, secrétaire générale de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO). Ces «instances de concertation» verront le jour à la rentrée prochaine dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire genevois.

Elles remplaceront les actuels conseils d'établissement avec un objectif similaire, à savoir réunir les parents, les enseignants, le personnel administratif et communal, et parfois les élèves. Pour Anne Thorel Ruegsegger, le bilan est positif. De ces échanges, elle retient des succès, parmi lesquels l'organisation de semaines à thème ou le développement de bibliothèques.

## Situation floue

Sous l'égide de l'ancien conseiller d'Etat Charles Beer, le système était devenu bureaucratique au point que les élections des représentants des parents étaient confiées au Service des votations.

En 2014, sa successeure, Anne Emery-Torracinta, avait assoupli l'organisation de ces



Les «instances de concertation» verront le jour à la rentrée prochaine dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire genevois. JPDS

conseils, jugée alors «trop codifiée». Ce signal n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd puisque

des établissements ont carrément abandonné les conseils d'établissement. Une situation

«floue», selon Anne Thorel Ruegsegger, qui posait un problème d'équité.

Alors, que se passe-t-il désormais? «La mise en place d'instances dans tous les degrés d'en-

seignement qui devront se dérouler tous les trois mois», répond Pierre-Antoine Preti, responsable de la communication au Département de l'instruction publique.

## Utilité discutable

Tous ne voient pas ces lieux de discussion d'un œil aussi favorable. Salima Moyard, enseignante et coprésidente de la Fédération des associations des maîtres du Cycle d'orientation, y voit certes un bon exercice pour les élèves. Toutefois, elle estime que cela demande un travail important au regard des résultats. Plus largement, elle s'interroge sur la nécessité de les imposer. Les conseils d'établissement ont effectivement pu obtenir le retrait de places de parking gênantes devant une école ou des aménagements de préau. Mais Salima Moyard déplore que bien souvent «il ne s'y passe pas grand-chose». Pour elle, ces réunions posent avant tout la question des priorités. Elle regrette qu'à l'issue des discussions, les demandes se limitent parfois à «organiser d'avantage de fêtes». Ces conseils deviennent ainsi «une prestation aux parents», affirme-t-elle.

Ce n'est pas l'avis de Laurent Vité, président de la Société pédagogique genevoise. Pour lui, les instances de concertation pourraient réussir ce que ne sont pas parvenues à faire les conseils d'établissement, c'est-à-dire créer un lieu où l'on a «plaisir à discuter». I